

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2018



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - Mme TOMASELLI - M. DECOMBARD - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. MEKHANTAR (pouvoir M. BORDAT) - M. PIAN (pouvoir Mme TOMASELLI) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM)

Membres absents : M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rue des Péjoces - Cession foncière

M. Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'un terrain non bâti et libre d'occupation, d'une superficie approximative de 165 m², constituant le lot n°2 de la copropriété horizontale située 28 C rue des Péjoces, cadastrée section CN n°187.

A la suite de l'abandon de l'emplacement réservé grevant l'immeuble pour la réalisation d'une liaison pour les piétons et les riverains de l'opération Mansart, le maintien de ce bien libre d'occupation dans le patrimoine municipal, ne présente aucune utilité pour la Ville. Aussi, il est proposé de procéder à sa cession au profit de Monsieur et Madame Judicaël Laval, propriétaires du lot n°1 sur lequel est édifié une maison d'habitation.

La cession est proposée moyennant le prix de 40 € le m², soit le prix prévisionnel de 6 600 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession par la Ville au profit de Monsieur et Madame Judicaël Laval domiciliés 6B rue du four banal 21110 Tart-le-Haut, d'un terrain non bâti et libre d'occupation, d'une superficie approximative de 165 m², constituant le lot n°2 de la copropriété horizontale située 28 C rue des Péjoces, cadastrée section CN n°187, moyennant le prix de 40 € le m² ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 57

Abstention : 1